



ROCH info

novembre/décembre 2025

Recette de fête

Le saumon gravlax



Achetez un filet de saumon écaillé de 600 grammes à 1 kg, avec la peau, chez votre poissonnier. Lavez-le et essuyez-le soigneusement. Posez-le à plat et recouvrez le côté sans peau d'aneth séchée et de quelques baies roses. Mélanger 500 g de sucre et 500 g de gros sel. En verser un tiers dans un plat plus grand que le filet de saumon. Poser le saumon dessus, peau vers le bas. Recouvrir le saumon avec le reste du mélange sucre et sel et bien tasser. Mettre du film alimentaire, poser un poids dessus et laisser reposer au frigo pendant 24h à 48h (plus c'est long plus il sera ferme). Sortez le poisson du mélange devenu liquide, rincez à l'eau claire sans frotter et essuyez-le. Laissez sécher au frigo quelques heures et servez le coupé finement. Se conserve plusieurs jours au frais.

Heures pleines et creuses - Electricité

Nos pratiques ont évolué ces dernières années : télétravail, voitures électriques, production solaire, appareils programmables...

La Commission de Régulation de l'Energie a donc initié une réforme. Une première phase est prévue à compter du 01/11/2025 et une seconde phase en décembre 2026.

Les créneaux seront déterminés pour chaque utilisateur, en fonction des contraintes locales, des saisons et de vos habitudes de consommation.

Votre fournisseur vous informera directement un mois à l'avance.

Aucune intervention technique ne sera nécessaire, les équipements reliés au compteur Linky s'adapteront automatiquement.

 Recensement de la population 2026



Déjà 5 ans ! Le dernier recensement de notre commune avait été réalisé en 2021.

La prochaine campagne de recensement sur l'ensemble des logements et des habitants aura lieu à **partir du 15 janvier 2026**.

Concrètement, comment ça se passe ?

Une lettre de Madame le maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 1er février 2026, contactez la mairie au 05 49 04 80 63.

A quoi ça sert le recensement ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc. Ces renseignements ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de notre commune. Ils permettent de :

- **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune** : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- **Définir le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

Et aussi : nous recherchons un agent recenseur répondant aux critères suivants : "Disponibilité les soirs et week-end, Facilités de communication, Maîtrise des outils bureautiques et d'internet, Rigueur, discrétion et autonomie"
Candidatures à déposer en mairie avant le 15/12/2025, sélection sur dossier.



L'ACCA

L'ACCA La Rochénard est la plus ancienne association de la commune. Au fil des années, le nombre d'adhérents diminue pour diverses raisons et se réduit aujourd'hui à une douzaine de chasseurs dont la moyenne d'âge est de 65 ans.

L'ACCA couvre un territoire de 1,030 ha dont un tiers en réserve.

Elle verse chaque année une adhésion annuelle d'environ 900 euros à la Fédération Départementale de la Chasse dont une part importante est consacrée au remboursement liées aux dégâts imputés au gros gibier (sanglier notamment...).

Chaque chasseur de l'ACCA est titulaire d'une carte annuelle d'un montant de 110 euros auxquels s'ajoutent environ 220 euros (permis de chasse et assurances...).

La chasse est autorisée sur l'ensemble des terres des exploitations agricoles de la commune ayant au préalable donné l'autorisation de parcourir leurs terrains.

La chasse est ouverte du 14/09/2025 jusqu'au 20/02/2026, le dimanche et le jeudi jusqu'au 1er novembre puis tous les jours sauf le mardi et le vendredi jusqu'à la fermeture.

S'agissant du chevreuil et du sanglier, sont réalisées des battues de régulation en fonction des recensements avec l'ACCA de Mauzé-sur-Le-Mignon.

L'ACCA reste impliquée dans la biodiversité et fait partie du GIC Mignon Courance qui réintroduit depuis 4 ans la perdrix grise de souche sauvage (non chassée) sur cinq communes (La Rochénard, Epannes, Vallans, Val-du-Mignon et La Foye-Monjault).

Les chasseurs pourvoient à l'alimentation et à l'abreuvement des oiseaux le temps de leur adaptation après les lâchers.

Cantine à 1€

Services publics

Depuis le début de l'année, la commune a mis en place une tarification à destination des enfants des familles les plus modestes.

Le repas de la cantine scolaire leur est facturé à 1€.

En contrepartie, la commune bénéficie d'une aide de l'État à hauteur de 3€.

En effet, les repas servis à la cantine sont aux normes Egalim, c'est-à-dire qu'ils comportent au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques.

En fonction des ressources, les autres tarifs en vigueur sont de 3,00€ et 4,10€. Le prix de revient d'un repas servi à la cantine, incluant les denrées, la préparation des produits frais, le service, l'énergie, le matériel, les contrôles obligatoires et le nettoyage des locaux s'élève à 7,50 € approximativement. La commune garde à sa charge la différence.

à vos agendas



07 décembre - 09h

- Commémoration guerre d'Algérie

Rdv au monument aux morts suivi d'un café à la salle des fêtes

07 décembre - 15h30

- Arbre de Noël de la commune - salle des fêtes

Magie et illusion autour d'un goûter partagé.
Gratuit et ouvert à tous les habitants

09 janvier - à 19h

- Voeux du maire

Voeux du Maire suivi du verre de l'amitié
rdv à la salle des fêtes

Le saviez-vous : Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les candidats à l'élection municipale sur demande à la mairie

L'avancement de nos projets

Services publics

- La toiture d'une partie de l'école est très ancienne et nécessite une réfection pour éviter des infiltrations. Les travaux sont en cours et se finiront courant décembre.
- Réseau électrique Basse rue : dans le cadre de l'entretien de son réseau, Enedis retire les câbles nus aériens et enterre de nouveaux câbles. Les poteaux vont donc être retirés. La commune a décidé d'en profiter pour mutualiser les travaux d'enfouissement et faire installer des fourreaux souterrains pour les télécommunications et rénover l'éclairage public dans ce secteur.
- Grande rue : le réseau des eaux pluviales n'était pas suffisant pour absorber les eaux en cas de grosse averse. A notre demande, le service de l'agglomération a donc effectué les modifications nécessaires. L'intervention ayant lieu au niveau du dos d'âne, celui-ci a été repris afin d'être mis aux normes.



Suivez votre village sur les réseaux sociaux

<http://www.larochenard.fr>

